



Pacte en vue d'une action commune

Alliance œcuménique « agir
ensemble »

(version révisée, novembre 2004)

**Ecumenical Advocacy
Alliance**
150, route de Ferney
PO Box 2100
1211 Geneva 2
Switzerland

**Alianza Ecu mica de
Acci n Mundial**
150, route de Ferney
Apartado postal 2100
1211 Ginebra 2
Suiza

**Alliance Oecum nique
«Agir Ensemble»**
150, route de Ferney
Case postale 2100
1211 Gen ve 2
Suisse

**Globales  kumenisches
Aktionsb ndnis**
150, route de Ferney
Postfach 2100
1211 Genf 2
Schweiz

 + 41 22 791 6723
 + 41 22 710 2387
 info@e-alliance.ch
www.e-alliance.ch

Table des matières

Introduction

Principes directeurs

Thèmes bibliques, théologiques et éthiques

Cadre d'action

Thèmes prioritaires pour 2005 - 2008

Introduction

Depuis des décennies, les Eglises, les organisations œcuméniques régionales, les organismes et réseaux liés aux Eglises, les communions chrétiennes mondiales, les organisations œcuméniques internationales et le Conseil œcuménique des Eglises se sont engagés dans la défense des causes de paix et de justice. Cet engagement est au cœur de leur témoignage.

La défense œcuménique de ces causes est l'expression de la voix prophétique des Eglises. Elle complète les actes de solidarité et d'accompagnement qui sont des éléments essentiels du ministère chrétien. Elle s'attaque aussi aux racines mêmes de la pauvreté, des conflits et de l'injustice. En travaillant ensemble sur des questions concrètes, ceux qui défendent les causes de paix et de justice sur un plan œcuménique cherchent à consolider et à étendre les relations au sein de la communauté.

Ces dernières années, devant les effets de la mondialisation qui accroît encore l'immense pauvreté de la majorité des habitants de la planète, il est apparu urgent de coordonner de manière plus efficace ces engagements pour la paix et la justice. En 1997, des organismes œcuméniques et le Conseil œcuménique des Eglises ont donc entrepris d'examiner les différents moyens qui pourraient être mis en œuvre à cette fin. A cette époque, la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel prenait son essor et la campagne « Jubilé 2000 » pour l'annulation de la dette internationale des pays les plus pauvres venait tout juste d'être lancée. A l'évidence, la défense des causes de paix et de justice **gagnerait en visibilité et en efficacité** si tous y collaboraient car ainsi, il serait possible de prendre assez tôt les initiatives destinées à renverser les structures à l'origine des injustices.

Après plusieurs années de discussions, un long processus de consultation et l'étude de plusieurs modèles possibles, l'Alliance œcuménique « agir ensemble », nouvel instrument de défense œcuménique des causes de paix et de justice, a été officiellement instituée lors d'une réunion constituante tenue le 9 décembre 2000.

Les textes ci-après sont les documents de base de l'AOAE, adoptés par la réunion constituante (2000) et révisés sur la base des décisions prises lors de l'Assemblée de l'AOAE, les 19 et 20 novembre 2004.

Davantage d'informations sur le travail en cours de l'AOAE sont disponibles sur <http://www.e-alliance.ch> ou en contactant info@e-alliance.ch.

Principes Directeurs

Notre foi en Christ exige que nous vivions dans la justice et combattions les structures, les pratiques et les attitudes qui privent les êtres humains de leur dignité ; elle demande aussi que nous offrions des perspectives différentes, fondées sur notre compréhension de l'Écriture Sainte.

« Recherchez la justice, soutenez l'opprimé. Faites droit à l'orphelin, prenez la défense de la veuve. » (Es 1,17).

Aujourd'hui, de plus en plus de gens souffrent de la pauvreté et de l'oppression ; les conflits et les tensions causent des souffrances indicibles dans beaucoup de régions du monde. Nous qui représentons des Églises et des organisations qui leur sont liées, sommes convaincus qu'en agissant ensemble et en concentrant nos efforts, nous serons mieux à même de battre en brèche les puissances et les autorités qui n'ont pas su ou voulu créer les conditions qui permettent à tous les enfants de Dieu de vivre dans la paix, la justice et la dignité.

La défense œcuménique des causes de paix et de justice

C'est pourquoi nous nous rassemblons pour participer à l'Alliance œcuménique « agir ensemble » (AOAE).

Notre action présente les caractéristiques suivantes :

- Elle se fonde sur notre **compréhension** du message de l'Évangile, qui appelle tous les chrétiens à condamner l'injustice, la tyrannie et la guerre ; à promouvoir le respect universel des droits de la personne humaine ; à offrir une nouvelle vision d'un monde où tous pourront vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.
- Elle repose sur notre **engagement** en faveur de la justice, de la paix, du respect de l'environnement et de la dignité de tous les humains.
- Elle se fonde sur une **conception du témoignage** qui comporte à la fois l'analyse et l'action.
- Elle est ancrée dans ces deux convictions : que les **communautés marginalisées**, victimes de l'injustice et de la violence, doivent être au cœur de l'action œcuménique de défense en plaçant elles-mêmes leurs propres causes ; et que l'action entreprise par d'autres, aux côtés de ces communautés, sont l'expression de la solidarité avec elles et de la responsabilité à leur égard.
- Elle s'engage à **tirer les enseignements** de l'expérience des Églises et de leurs organisations qui se chargent de la défense des causes de paix et de justice dans le cadre de leur ministère.
- Elle veille à ce que son action **complète et renforce** le travail accompli ou planifié par le Conseil œcuménique des Églises et les partenaires de l'AOAE.

Nous nous engageons à enrichir la vie collective des Églises en concevant

- la défense œcuménique des causes de paix et de justice comme **une forme de témoignage spécifique** sur certaines grandes questions politiques, économiques, culturelles et sociales, apporté par les Églises et leurs membres, les organismes qui leur sont rattachés et d'autres organisations qui souhaitent influencer les lignes politiques et les pratiques des gouvernements, des institutions internationales, des milieux économiques et de nos propres communautés, afin d'instaurer un monde plus juste, plus pacifique et plus viable.

Nous travaillerons ensemble

- à **encourager le changement** pour que tous puissent enfin vivre dans la justice et la paix, et à **identifier, dénoncer et attaquer les structures de pouvoir, les pratiques et les comportements** qui causent l'injustice et la souffrance ;
- à faire participer les **femmes** de plein droit à notre action, en reconnaissant le rôle essentiel qu'elles ont à jouer et en combattant les injustices et les pratiques discriminatoires dont elles sont victimes ;
- à déployer nos efforts à **différents niveaux**, aussi bien au niveau des institutions politiques qu'au niveau des initiatives locales (*par exemple lancer une action contre un propriétaire terrien ou défendre une cause auprès de l'Organisation mondiale du commerce*) ;
- à concevoir l'AOAE comme un instrument qui permet de promouvoir les efforts de développement **axés sur le long terme**, et d'aider ainsi à sauvegarder les ressources de la planète pour nos enfants et les générations futures ;
- à faire de l'AOAE un **processus** permanent et non une campagne limitée dans le temps, bien que les campagnes soient un aspect important de nos engagements pour la paix et la justice ;
- à utiliser **divers instruments et diverses méthodologies** à différents niveaux : lobbying, éducation et sensibilisation, mise en valeur du potentiel local et manifestations.

En travaillant ensemble dans le cadre de l'AOAE, nous nous engageons

1. **A encourager des manières d'aborder les questions politiques, économiques, sociales et culturelles qui soient fondées sur un engagement commun à l'Évangile et sur la sollicitude envers ceux qui souffrent de l'injustice.**
2. **A nous élever contre les structures, les pratiques et les comportements injustes et offrir des visions et des stratégies nouvelles, fondées sur l'analyse et sur la participation des victimes de ces injustices.**
3. **A sensibiliser nos Eglises, nos communautés, nos groupes sociaux et le grand public aux questions qui nous préoccupent tous et mobiliser les énergies pour les campagnes spécifiques et les actions collectives que proposeront les groupes stratégiques.**
4. **A échanger des informations, offrir des ressources et contribuer activement et avec imagination à la mise en place de stratégies communes aux niveaux local, national et international.**
5. **A poursuivre la réflexion théologique sur ce travail.**

La dignité des exclus est au cœur de l'Évangile du Christ. Le Christ que nous nous efforçons de suivre se tient aux côtés de ceux qui souffrent de l'injustice :

« Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger et vous m'avez recueilli ; nu, et vous m'avez vêtu ; malade, et vous m'avez visité ; en prison, et vous êtes venus à moi. » (Mt 25, 35-36).

Cet appel à promouvoir les causes de paix et de justice n'est pas une tâche que nous entreprenons quand cela nous convient : c'est au contraire une exigence fondamentale de la foi que nous sommes appelés à pratiquer.

En signant ce document, nous indiquons que nous soutenons le travail de l'Alliance œcuménique « agir ensemble » et que nous désirons y participer.

Cadre d'action

Objectif

L'objectif de l'Alliance œcuménique « agir ensemble » est de donner les moyens aux Eglises et à leurs organisations de militer plus efficacement pour un monde plus juste, plus pacifique et plus viable.

Si les Eglises et les nombreuses organisations qui leur sont rattachées ont toujours été engagées dans la défense des causes de paix et de justice, elles ont jusqu'à présent travaillé le plus souvent chacune de son côté. Or le monde actuel est tel qu'il nous faut étudier sous un angle plus stratégique comment modifier les grandes lignes politiques à l'échelon mondial. A cause de la mondialisation, il nous faut impérativement **travailler ensemble dans un esprit œcuménique** et **former des alliances stratégiques** avec d'autres secteurs (notamment d'autres communautés religieuses et des groupes de la société civile), afin de définir des lignes de conduite internationales pour un monde plus juste et plus pacifique.

L'AOAE veut mobiliser toutes les énergies de l'Eglise en centrant ses efforts sur un nombre limité de priorités. Lorsque les Eglises – fortes de leurs organisations, de leurs réseaux, de leurs établissements de formation et de leurs agences – s'entendent pour se concentrer sur un petit nombre de problèmes, il est possible d'opérer des changements radicaux dans les structures mondiales.

Cet instrument ne modifiera ni les mandats ni les organes directeurs du COE et de ses divers programmes, ni ceux des autres organismes œcuméniques ou liés aux Eglises qui y participeront. Les Eglises et leurs organisations ont chacune leurs mandats, leurs membres et leurs partenaires, et leurs lignes directrices. L'AOAE est plutôt conçue comme un instrument de coordination flexible et ouvert qui permet aux organisations partenaires de toute la famille œcuménique de suivre une stratégie commune en vue d'objectifs communs. En limitant le nombre des priorités, l'AOAE entend donner un plus grand impact à son action. Elle tâchera aussi d'offrir aux Eglises et à leurs organisations des occasions de collaborer sur toute une série d'autres questions.

Priorités

Les *priorités* de l'AOAE seront les suivantes : faire entendre une voix prophétique dans les débats publics, mettre au jour les structures, les pratiques et les attitudes injustes et s'y attaquer, encourager les changements qui feront progresser la justice dans le monde et proposer une nouvelle vision de l'ordre social et économique, fondée sur les valeurs de l'Evangile. En partant de l'expérience vécue de tous ceux qui aujourd'hui sont les victimes des structures mondiales et les combattent, nous cherchons à ancrer notre action dans les communautés locales et à mobiliser leurs énergies. Pour cela, il faut que la participation soit aussi large que possible.

En choisissant de travailler plus étroitement ensemble, nous voulons :

- appeler nos Eglises et leurs membres à s'engager plus résolument au service des causes de paix et de justice, et à promouvoir une meilleure compréhension entre tous ;
- exercer une plus grande influence sur l'opinion publique ;
- apporter un point de vue théologique et éthique sur les grandes questions internationales ;
- renforcer nos contacts avec les décideurs ;
- jouer un rôle plus visible dans le monde ;
- accroître notre influence collective sur les décisions prises ;
- approfondir et élargir les relations œcuméniques grâce à notre travail commun ;
- dégager les effets de synergie résultant de la mise en commun de notre travail et de nos ressources.

Participation à l'AOAE

L'AOAE « agir ensemble » n'est pas une structure composée de « membres » officiels. Ce sont plutôt les Eglises et leurs organisations qui peuvent s'engager à « participer » à son travail en signant le document intitulé « Principes directeurs »¹. Le Comité œcuménique « agir ensemble », désigné par les participants à l'Assemblée de l'AOAE, veille à ce que la participation soit la plus large possible et examine les demandes d'adhésion. Les organisations qui décident de participer à l'AOAE peuvent choisir de travailler sur un ou plusieurs des thèmes définis comme prioritaires. Dans ce cas, elles sont invitées à soutenir un programme d'action spécifique sur ce thème. Elles peuvent aussi décider de ne pas se joindre aux activités concernant un problème spécifique ; dans ce cas, elles sont priées d'indiquer officiellement leur soutien à l'ensemble du travail de l'AOAE.

¹ Les partenaires peuvent se retirer à tout moment de l'AOAE moyennant notification écrite au Comité œcuménique « agir ensemble » .

Les participants doivent contribuer activement au réseau d'information de l'AOAE, avec leur propre documentation et expérience touchant aux thèmes prioritaires dont s'occupe l'AOAE. Les participants doivent collaborer afin de mettre en œuvre des stratégies aux niveaux local, national et international en tant qu'expression de l'Alliance. On attend par ailleurs des participants qu'ils apportent un soutien financier à l'AOAE.

L'AOAE a été établie en tant que structure permanente qui sera évaluée tous les quatre ans. Les évaluations orienteront les décisions concernant le travail et la structure de l'AOAE.

Bien que l'initiative soit venue de la communauté du COE, celui-ci n'en est pas le « propriétaire ». Le COE veut favoriser l'ouverture d'un « espace œcuménique » élargi où les partenaires de l'Alliance peuvent défendre ensemble les causes de paix et de justice mieux que chacun d'eux ne pourrait le faire séparément. En même temps, elle est plus forte car elle ne se limite pas aux seules Eglises membres du COE et regroupe l'ensemble de la famille œcuménique : organisations œcuméniques régionales, organismes rattachés aux Eglises, communions chrétiennes mondiales, organisations œcuméniques internationales et organes de l'Eglise catholique particulièrement préoccupés par les questions d'unité, de justice et de paix.

Définir les grands thèmes d'action

Si les questions exigeant une action coordonnée sont innombrables, les priorités retenues par l'AOAE auront une dimension mondiale et générale plutôt que nationale. En particulier, l'Alliance centrera son attention sur les questions suivantes :

- questions **d'intérêt mondial** touchant les populations du monde entier ;
- questions exigeant une **action au niveau mondial** (et non national ou régional) ;
- questions sur lesquelles le mouvement œcuménique peut apporter un **point de vue éthique et théologique spécifique** au débat international ;
- questions sur lesquelles la famille œcuménique possède une **vaste expérience** et qui font l'objet d'un **intérêt soutenu** de sa part ;
- questions qui se prêtent à l'organisation de **campagnes** ;
- questions que l'on peut **définir et communiquer clairement** ;
- questions pouvant faire l'objet d'une **stratégie à long terme** (cela suppose que l'on repère les lieux et les moments propices à une action efficace) ;
- questions sur lesquelles les Eglises et leurs organisations travaillent déjà ou sur lesquelles elles seraient prêtes à se joindre à une action de défense commune ;
- questions où le travail de l'AOAE peut compléter le travail réalisé ou planifié par le COE et les partenaires de l'Alliance.

L'AOAE n'aura pas pour rôle de se prononcer sur les situations de crise qui surgissent dans tel ou tel pays. Le Conseil œcuménique, les Eglises et leurs organisations disposent tous d'instruments pour réagir à ce genre de situation. L'Alliance aura plutôt pour tâche de coordonner la défense des causes de paix et de justice face à des problèmes de portée mondiale ayant des répercussions à moyen et à long terme. En plus de définir quelques priorités, l'AOAE sera également un espace d'échange et de rencontre où tous ceux qui travaillent les thèmes communs pourront se rencontrer et créer des relations de travail informelles.

Structure de coordination

L'**Assemblée** qui a établi l'AOAE (Genève, Suisse, 7 - 9 décembre 2000) se composait de représentants des organisations suivantes, qui ont participé à la session sur pied d'égalité :

- le Conseil œcuménique des Eglises (notamment des membres du personnel et des représentants des organes dirigeants et consultatifs)
- organisations œcuméniques régionales (notamment des associations régionales et sous-régionales)
- agences rattachées aux Eglises, départements diaconaux spécialisés des Eglises et réseaux œcuméniques spécialisés
- communions chrétiennes mondiales et organisations œcuméniques internationales
- organisations catholiques romaines.

La réunion constituante a pris les décisions suivantes :

- elle a établi l'Alliance œcuménique « agir ensemble » ;
- elle a assuré la plus large participation possible ;
- elle a fixé les thèmes d'action prioritaires, en concertation avec tous les partenaires ;

- elle a adopté un « Pacte pour une action commune » comprenant des « Principes directeurs » et un « Cadre d'action » ;
- elle a désigné un Comité œcuménique « agir ensemble » de dix membres, qui est chargé de superviser les activités de l'Alliance ;
- elle est disposée, si le besoin s'en fait sentir, à procéder à une révision fondamentale des programmes d'activités et des méthodes de travail de l'AOAE.

Une Assemblée réunissant le plus grand nombre possible de membres de l'AOAE aura lieu tous les quatre ans, pour passer en revue et évaluer le travail accompli, se consulter, mettre à jour et réviser le plan de travail et recevoir le rapport d'évaluation. Le COAE élaborera et soumettra à l'Assemblée des procédures écrites concernant le déroulement de l'Assemblée. De plus, d'autres procédures simples concernant la réalisation du travail du COAE, des groupes stratégiques et des participants de l'Alliance tel qu'il est décrit dans le Pacte seront préparées.

Le **Comité œcuménique « agir ensemble » (COAE)**, élu lors de l'Assemblée, se réunit une fois par an. Son mandat est le suivant :

- échanger des informations sur l'AOAE, chercher à l'élargir, et examiner les demandes de participation à son travail ;
- influencer les personnes prenant les décisions dans les Eglises et les organisations liées à l'Eglise à s'engager davantage dans le travail de l'AOAE ;
- élaborer un plan stratégique de quatre ans pour la gestion et la supervision des activités relatives aux thèmes prioritaires retenus, ainsi que le plan de travail et le budget, qui est partagé entre les participants de l'AOAE ;
- fixer les grandes orientations des groupes stratégiques et guider leurs travaux, notamment en examinant et en approuvant les objectifs proposés des groupes stratégiques, et en décidant au besoin de mettre fin à une campagne ;
- encourager la participation aux groupes stratégiques et désigner des petits groupes chargés de faire démarrer les activités ;
- superviser les activités de l'Alliance et mobiliser les ressources nécessaires au Bureau œcuménique « agir ensemble » ;
- assurer la surveillance et l'évaluation continues, à travers notamment une évaluation des progrès réalisés après deux ans et une évaluation de l'impact à la fin du cycle de quatre ans ;
- offrir un lieu où l'on puisse analyser les questions ayant des répercussions durables, qui ne figurent pas encore à l'ordre du jour de l'Alliance mais qui pourraient devenir pertinentes à l'avenir ;
- être la « voix » de l'AOAE et fixer les limites dans lesquelles les groupes stratégiques et le Bureau peuvent s'exprimer en son nom.

L'Assemblée élira huit membres du COAE au maximum. Un des membres devra être issu du COE, qui exerce la supervision administrative du Bureau. Outre les huit membres élus du COAE, le coordinateur de l'AOAE est membre ex officio. Chacun des groupes stratégiques choisit également un représentant qui sera membre ex officio. La participation directe des groupes stratégiques au COAE vise à améliorer la communication entre le COAE et les groupes stratégiques et à mieux intégrer le travail.

Les personnes qui siègent au Comité œcuménique doivent avoir le soutien de leurs Eglises ou de leurs organisations et appartenir à l'une des Eglises ou organisations faisant partie de l'AOAE, mais ils agissent en leur nom personnel.

Le COAE établit un rapport de ses activités et de son intendance, y compris l'évaluation, lors de l'Assemblée de l'AOAE.

Le **Bureau de coordination** de l'AOAE est créé au sein du COE pour offrir à l'Alliance l'infrastructure nécessaire. Ce bureau est doté d'une personne chargée de la coordination, d'une personne responsable de la communication, de stagiaires et d'un assistant administratif à mi-temps. Le COAE devra augmenter les effectifs de personnel du Bureau de coordination dans le cadre des possibilités qu'offre le budget, tout en gardant à l'esprit la volonté de maintenir un bureau flexible. Ce bureau aura les fonctions suivantes :

- soutenir et développer les activités de défense des causes de paix et de justice ;
- mener activement des consultations aussi larges que possible afin de définir les thèmes nécessitant la mobilisation de l'AOAE et mettre au point de nouvelles stratégies ;
- diffuser des informations sur les actions de défense de la paix et de la justice entreprises par le réseau œcuménique au sens large, c'est-à-dire les Eglises et les institutions qui leur sont liées, les organisations

œcuméniques régionales, les organisations catholiques, les organisations œcuméniques affiliées (par exemple les UCJG, les UCF, et l'AMCC), les communions chrétiennes mondiales, les conseils nationaux d'Eglises et les réseaux œcuméniques ;

- encourager les échanges directs entre les Eglises et les organisations œcuméniques travaillant sur le même thème, afin qu'elles puissent mieux coordonner leurs actions ;
- créer et tenir jour le site Internet de l'AOAE ;
- avec l'aide du Comité œcuménique, organiser le travail de l'AOAE, offrir les services nécessaires et assurer le suivi, notamment en soutenant les groupes stratégiques qui travaillent sur les thèmes prioritaires ;
- explorer les possibilités de collaboration avec d'autres religions ou des organisations laïques sur certains problèmes, là où une telle collaboration est appropriée et en accord avec les principes directeurs de l'AOAE ;
- mobiliser et gérer les ressources nécessaires au travail de l'AOAE ;
- assurer la liaison entre le personnel et les programmes du Conseil œcuménique des Eglises et les participants à l'Alliance.

Le Bureau de coordination propose une nouvelle manière d'aborder des questions importantes qui nous concernent tous. L'orientation et la supervision de son programme sont assurées par le Comité œcuménique, qui est convoqué par le COE, cependant que le contrôle administratif est exercé par le secrétaire général du COE. Le Bureau de coordination n'entend pas remplacer les bureaux spécialisés du COE ni aucun autre organisme ecclésiastique ou œcuménique. Le travail de fond sur les thèmes retenus par l'AOAE est effectué par les participants eux-mêmes.

Groupes stratégiques

Le travail de l'AOAE s'accomplit à plusieurs niveaux. Le Comité œcuménique « agir ensemble » créera des groupes stratégiques, d'une taille raisonnable, pour chacune des priorités retenues ; les groupes auront une fonction dirigeante et stratégique. Ils se composeront de personnes qui travaillent sur ces thèmes spécifiques dans le cadre d'organisations liées aux Eglises ou par leur intermédiaire, et qui s'engagent à consacrer le temps et l'énergie nécessaires à ces activités. Ces personnes doivent provenir d'organisations qui participent intégralement à l'AOAE, ce qui signifie que les organisations ont signé les Principes directeurs et soutiennent l'AOAE au moyen d'une contribution financière ou d'une contribution spécifique en nature pour le budget de l'AOAE. Ces personnes doivent bénéficier du soutien de leurs Eglises ou de leurs organisations, et être affiliées à l'une des Eglises ou organisations partenaires de l'AOAE ; elles agiront toutefois en leur nom personnel.

Les fonctions des groupes stratégiques sont les suivantes :

- Pour chaque thème, définir les buts et objectifs, les stratégies et les messages qui formeront la base de toutes les activités de défense des causes de paix et de justice entreprises dans le cadre de l'AOAE.
- Elaborer une stratégie et un calendrier pour la réalisation de ces objectifs, notamment en identifiant les principaux décideurs, en s'informant des dates de réunions importantes et en prenant contact avec les participants à l'AOAE qui sont en mesure d'influencer les décideurs.
- Mobiliser les partenaires de l'Alliance pour que chacun participe au travail de fond exigé par le thème choisi. On demandera par exemple à un institut de recherche d'effectuer une étude sur le thème en question, ou à un responsable d'Eglise de prendre contact avec son gouvernement à un moment particulier ; on pourra aussi mobiliser les ressources nécessaires à une vaste campagne publique, produire des communiqués de presse qui seront diffusés par les bureaux de la communication des membres de l'AOAE, ou encore désigner des agences « chefs de file » qui seront responsables de certaines tâches.
- Informer les participants à l'AOAE des questions nécessitant une action et les consulter largement sur les stratégies à adopter.
- Etablir des partenariats stratégiques avec d'autres groupes (laïcs ou se réclamant d'autres religions) qui s'occupent de ces mêmes questions, afin d'éviter la répétition inutile des efforts et d'accroître les chances de succès.
- Suivre et appuyer les efforts déployés par les participants à l'AOAE pour faire avancer les causes prioritaires et communiquer les nouveaux développements à tous ceux qui travaillent dans le cadre de l'Alliance.
- Réagir aux changements qui surviennent dans le monde en adaptant au besoin les stratégies et les messages, selon les besoins.

Comme les groupes stratégiques exécutent la majorité du travail de fond de l'Alliance, il est important de préciser les principes devant régir les relations entre eux et le Comité œcuménique. En voici quelques-uns :

1. Lors de leur première réunion, les groupes stratégiques se mettront d'accord sur les objectifs essentiels à atteindre et les stratégies à appliquer pour chacun des thèmes dont ils s'occuperont. Ces objectifs et ces

stratégies seront ensuite soumis à l'approbation du Comité œcuménique, avant d'être communiqués à l'ensemble de la famille œcuménique. Les différences de points de vue qui pourraient surgir seront réglées par la négociation entre le groupe stratégique concerné et le Comité.

Cette procédure vise à assurer un large consensus sur les buts poursuivis par chaque campagne. Une fois que les objectifs seront clairs, les groupes décideront de leurs stratégies et inviteront les partenaires de l'AOAE à se mobiliser. S'il devient nécessaire de modifier les objectifs, les groupes devront demander l'approbation du Comité.

2. Lors de leur première réunion, les groupes stratégiques prépareront un Programme d'action, qui servira de cadre général pour les activités de promotion d'un thème spécifique auquel des organisations voudraient participer. Ce programme sera soumis à l'approbation du Comité et constituera la base du travail sur ce sujet.
3. Les groupes stratégiques soumettront régulièrement des rapports d'activité au Comité œcuménique, pour l'informer en détail du travail accompli au nom de l'AOAE. Comme ces rapports seront en général envoyés par courrier électronique, les membres du Comité pourront communiquer directement leur réaction, soit positive, soit négative, surtout s'ils ne sont pas satisfaits de la direction prise par un groupe.
4. Lors de sa réunion annuelle, le Comité œcuménique passera en revue le travail des groupes stratégiques ; au besoin, il proposera des changements, y compris des changements dans la composition des groupes.

Qui est le porte-parole de l'AOAE?

L'Alliance œcuménique « agir ensemble » est un cadre permettant de mobiliser le soutien œcuménique le plus large possible autour d'un certain nombre de thèmes spécifiques. Le Bureau de coordination a donc pour fonction de faciliter l'échange d'informations et le travail en réseaux, afin de coordonner les activités sur ces thèmes, plutôt que d'être le porte-parole de l'AOAE. La langue de travail est l'anglais. Les participants à l'Alliance sont priés d'aider à la diffusion des informations en traduisant les documents en d'autres langues.

Le Comité œcuménique « agir ensemble » est autorisé à faire des déclarations au nom de l'AOAE. Ces déclarations porteront principalement sur des questions d'intérêt général pour tous les participants. On dira par exemple que « l'Alliance œcuménique 'agir ensemble' a le plaisir d'annoncer que le nombre de participants s'élève aujourd'hui à un millier » ; le Comité souhaitera peut-être souligner les succès remportés dans tel ou tel secteur, et dira par exemple ceci : « L'Alliance œcuménique "agir ensemble" a le plaisir d'annoncer que l'Organisation mondiale du commerce a accédé à sa demande d'être plus transparente dans ses structures et plus accessible aux ONG et à d'autres secteurs de la société civile ».

Les groupes stratégiques sont autorisés à publier des déclarations et des communiqués de presse sur les thèmes dont ils s'occupent pour autant qu'ils soient conformes aux objectifs approuvés par le Comité œcuménique. Les organisations sont libres de choisir de participer à une campagne, à deux, ou à aucune. Ainsi, lorsqu'un groupe publie une déclaration ou un communiqué de presse, il doit veiller à ce que les organisations participantes soient nommément citées ; il ne faut pas donner l'impression qu'une prise de position particulière jouit de l'appui sans réserve de tous les adhérents de l'AOAE.

Normalement, les communiqués de presse ne seront pas publiés par le Bureau de coordination. Ce sera plutôt aux organisations participantes de les publier elles-mêmes, après s'être mises d'accord sur le message. Ainsi, le COE dira par exemple ceci : « Le Conseil œcuménique des Eglises, en tant que participant de l'AOAE sur le thème du VIH/SIDA, s'associe à l'appel lancé... », ou « le COE appelle toutes ses Eglises membres à ... », ou encore « les autres organisations participant à l'AOAE sur le thème du VIH/SIDA sont... ». Comme il peut y avoir plusieurs organisations partenaires dans le même pays, il faudra qu'elles s'arrangent entre elles pour que leurs communiqués de presse se complètent. Il sera peut-être nécessaire de diffuser des communiqués communs à des participants se trouvant par exemple au Nigéria ou en Allemagne.

Chaque groupe stratégique devra examiner la question de son titre. L'un choisira peut-être de s'appeler « Alliance œcuménique 'agir ensemble' sur le commerce mondial ». Un autre décidera d'employer un slogan pour sa campagne, par exemple « Commerce équitable : action de l'Alliance œcuménique 'agir ensemble' ».

Finances

Toutes les organisations qui adhèrent à l'AOAE sont tenues d'apporter une contribution aux coûts de cet instrument. Cela peut être sous la forme de contributions en nature, par exemple, détachement de personnel,

organisation de réunions ou traduction de documents. Les organisations qui ont des ressources financières suffisantes devront contribuer davantage que celles dont les moyens sont plus limités. Les participants de l'AOAE sont invités à s'engager à accroître leur soutien financier conformément au budget de l'AOAE.

Le budget de l'AOAE sera géré par le Bureau de coordination, sous la supervision du Comité œcuménique « agir ensemble ». La nature du travail exige un apport régulier de fonds. Ainsi, l'AOAE recherche des engagements de financement de base sur une période de quatre ans. Les demandes annexes concernant les projets spéciaux peuvent être faites une fois par an. Des rapports financiers seront communiqués chaque année aux organisations participantes.

Thèmes bibliques, théologiques et éthiques²

Notre foi en Christ exige que nous vivions dans la justice et combattons les structures, les pratiques et les attitudes qui privent les êtres humains de leur dignité ; elle demande aussi que nous offrions des perspectives différentes, fondées sur notre compréhension de l'Écriture Sainte.

« Recherchez la justice, soutenez l'opprimé. Faites droit à l'orphelin, prenez la défense de la veuve. » (Es 1, 17).

Aujourd'hui, de plus en plus de gens souffrent de la pauvreté et de l'oppression. La répartition inégale des ressources et le manque de volonté politique des responsables continuent à faire échec aux mesures prises pour lutter contre la faim, la pauvreté et le chômage. En cette ère de mondialisation, où tout est discuté d'en haut, on est en train de confondre les souhaits de ceux qui contrôlent les marchés avec l'intérêt commun, l'optimisation des gains avec la morale, et l'on réduit la pauvreté à l'incapacité de ceux qui en sont victimes d'exploiter les possibilités du marché.

Le Dieu en qui nous croyons est le Dieu qui nous demande de choisir la vie et non la mort (Dt 30,19), de forger des serpes et non des épées. Une bonne conduite des affaires publiques ne se nourrit pas de guerres ni de rumeurs de guerre ; elle prospère dans un ordre mondial qui protège les droits de la personne, organise des communautés viables, encourage une culture de paix et l'instauration d'une démocratie participative. La paix de Dieu est une paix qui embrasse la justice, comme dans la vision d'Ésaïe où le loup est couché auprès de l'agneau. « *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix* » (Jn 14,27) : cette bénédiction que le Christ a donnée à ses disciples est en même temps une demande instante adressée aux fidèles d'œuvrer pour la paix dans toutes ses dimensions.

Le Christ en qui nous croyons veut la vie en abondance pour toute la création. Le Christ nous ordonne d'aimer notre prochain et de lui faire du bien comme nous aimerions qu'il nous fasse. Dieu veut que tous ceux et celles qui sont accablés de jougs et de fardeaux soient libérés pour devenir des membres productifs et importants de leurs communautés. Dieu relève les opprimés et en fait des membres à part entière de la communauté, qui prennent leur vie en main.

Le Christ que nous nous efforçons de suivre nous dit que lorsque nous prenons soin des malades, des affamés, des étrangers et des prisonniers, c'est de lui que nous prenons soin (Mt 25). En s'identifiant aux marginalisés (Jn 4), en s'élevant avec colère contre les marchands du temple (Jn 2, 13-17) et en mettant en question les barrières sociales établies (Lc 7, 36-50 ; Lc 13, 10-17), il nous appelle à lutter contre les structures injustes, en solidarité avec les exclus. Cette tâche n'est pas une chose secondaire dont on peut se charger à notre convenance ; c'est une exigence fondamentale de notre foi.

Le Dieu en qui nous croyons affirme notre humanité et notre dignité en nous faisant selon sa ressemblance (Ps 8, 4-5). Le fait que Dieu, dans sa grâce, ait accordé la dignité à tout être humain est l'expression la plus élevée de notre humanité. Les droits de la personne – civiques, politiques, culturels, sociaux et économiques – protègent notre humanité et lui permettent de s'épanouir pleinement. Ils sont le facteur le plus important d'intégration dans la société. Nous nous efforçons d'édifier des communautés viables et sans exclusive, qui favorisent le respect des droits et le sens des responsabilités.

Le Dieu en qui nous croyons exige que les fidèles soient un dans la foi, l'espérance et le baptême. Ainsi, les chrétiens qui mettent véritablement leur foi en pratique s'efforcent de promouvoir des cultures ancrées dans la solidarité et la vie. Cela suppose aussi que nous mettions l'Église en demeure de vivre cette unité, de promouvoir une culture axée sur la tolérance et la plénitude de vie, et d'agir pour un monde où tous pourront vivre, chacun sous sa vigne et sous son figuier (1 Rois 5,5) – sans intimidation politique, ni injustice économique, ni discriminations d'aucune sorte liées à la culture et au sexe.

Tout en proclamant la vision biblique d'un monde de justice et de paix et en travaillant à son avènement, nous reconnaissons que si nous devons nous engager à défendre cette vision par des actes concrets, c'est parce que l'Église, de manière plus ou moins flagrante, a elle aussi été la complice d'abus de pouvoir. Les Églises seront des avocats plus efficaces si elles admettent qu'elles ont été complices de l'injustice et qu'elles n'ont pas toujours

² Texte adapté de "Biblical, Theological and Ethical Themes" rédigé par Liberato C. Bautista pour le groupe oecuménique dans le cadre de la session de février 1998 de la Commission pour le développement social des Nations Unies.

su instaurer une culture de paix parmi elles. La réalité du péché est une force qui s'oppose à l'établissement de la justice et de la paix.

C'est pourquoi, guidés dans notre action par notre engagement à l'Évangile, nous abordons cette tâche avec humilité, reconnaissant nos échecs et nos manques passés. Nous reconnaissons également que si les valeurs exprimées ici ont une origine chrétienne, elles sont aussi défendues par d'autres. Ces valeurs partagées offrent un espace d'échange et de travail avec des groupes laïques et des groupes se réclamant d'autres religions.

Thèmes prioritaires pour 2005 - 2008

Choisir des thèmes prioritaires parmi tous les problèmes que connaissent les habitants de notre planète est une tâche difficile et ingrate. Les questions de justice économique, de paix et de respect de l'environnement sont liées entre elles à bien des niveaux et il est difficile d'en sélectionner une plutôt qu'une autre comme cible d'un effort concerté. Cependant si nous voulons être efficaces, il nous faut définir et cerner précisément les activités que nous comptons mener pour promouvoir la paix et la justice dans le cadre de cette nouvelle Alliance œcuménique « agir ensemble ».

Les participants de l'Assemblée ont décidé que l'AOAE adopterait l'approche suivante :

1. A l'échelon mondial, l'AOAE concentrera ses efforts sur les deux thèmes suivants au cours de cette période :
 - **la justice économique mondiale, notamment dans le commerce mondial, et**
 - **l'éthique de la vie, spécialement en ce qui concerne le VIH et le sida**

Ces thèmes sont expliqués plus en détail ci-après. Les groupes stratégiques auront pour tâche :

- de définir plus clairement les problèmes ;
- d'offrir de nouvelles perspectives théologiques et éthiques sur les thèmes choisis ;
- de définir des objectifs précis et des stratégies. Il faudra notamment repérer les groupes cible, fixer un calendrier et décider quelles actions spécifiques les différents membres de la famille œcuménique pourront entreprendre.

Le COAE passera en revue le travail réalisé en matière de commerce mondial après deux ans, et en matière de VIH et sida après quatre ans.

Nous demandons aux groupes stratégiques de prendre en considération, dans l'analyse et la réflexion plus poussées qu'ils feront, les commentaires contenus dans la section ci-après et les résultats des consultations qui ont eu lieu ; nous les prions aussi de préciser quelle contribution particulière l'AOAE peut faire à l'échelon international.

2. Le COAE, le Bureau de coordination et les organisations participantes doivent également exploiter les relations et les expériences au sein de l'AOAE pour permettre des partenariats stratégiques forts sur d'autres thèmes de défense des causes, notamment les questions liées à la paix et à la résolution des conflits.

L'AOAE servira de centre d'échange d'informations sur les activités de défense des causes de paix et de justice entreprises par les participants, peut-être par le biais d'un site Internet ou du courrier électronique. Elle fera notamment un inventaire du travail en cours, y compris sur la question de la paix et du règlement des conflits, et communiquera cette information à tous les participants, afin de renforcer leurs efforts collectifs dans toute une série de domaines.

Causes de portée mondiale

Le contexte de la mondialisation

Nous vivons dans un monde où les puissances économiques mènent des politiques néo-libérales qui déterminent la qualité de vie de la plupart des habitants de la planète. Les problèmes qui découlent du projet de mondialisation des grandes puissances, des institutions internationales et des sociétés multinationales – endettement, échanges commerciaux, investissements spéculatifs et mesures d'ajustement structurel – sont tous liés entre eux, et ont des répercussions complexes sur des questions clés comme la pauvreté, la sécurité alimentaire et la privatisation. On pourrait allonger la liste indéfiniment. Comme tous ces problèmes sont interdépendants et qu'il importe de sensibiliser l'opinion au problème de la mondialisation, nous avons décidé d'adopter une double approche.

Pour chacune des causes de portée mondiale, nous agissons de la manière suivante :

- Nous **éduquerons** les Eglises, les mouvements et les associations populaires, les groupes de la base et les organisations non gouvernementales, par l'analyse, la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique, sur tout l'éventail des questions liées à la mondialisation et au VIH/sida.
- Nous élaborerons une **stratégie spécifique pour la défense des causes de paix et de justice**.

Thème prioritaire 1 : La justice économique et le commerce mondial

Le commerce mondial est dominé par un petit nombre d'acteurs économiques – gouvernements, sociétés multinationales et institutions multilatérales – dont le contrôle sur les capitaux et la technologie et l'influence politique, culturelle (à travers les médias internationaux) et militaire sont tels qu'il est très difficile à de nombreux pays d'avoir un accès équitable aux marchés mondiaux. Nous avons vu par exemple comment le traitement préférentiel accordé par les pays européens aux produits agricoles de leurs anciennes colonies en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique a été attaqué, comment les Etats-Unis et le Japon continuent de fermer leurs marchés en dépit de l'accent que l'Organisation mondiale du commerce place sur la libéralisation des échanges ; nous savons que le commerce du pétrole est aux mains d'un cartel exclusif, que l'industrie pharmaceutique est dominée par quelques grandes sociétés, que la production et la vente des produits agricoles de base sont dirigées par des multinationales qui protègent les grandes exploitations agricoles et que les connaissances et les ressources intellectuelles traditionnelles sont exploitées ; nous savons enfin que le commerce mondial est dominé par les sociétés multinationales.

Nous reconnaissons que le commerce ne représente qu'un des aspects de la mondialisation et qu'il sera nécessaire d'introduire des changements sur plusieurs fronts pour faire régner la justice économique. Néanmoins nous pensons que les inégalités dans le commerce mondial sont l'une des causes principales de l'injustice économique et que, si nous nous employons à promouvoir la cause d'un commerce équitable qui soit profitable aux personnes marginalisées, nous contribuerons d'une manière sensible à l'instauration d'un monde plus juste. Il faut que l'AOAE intervienne particulièrement auprès des institutions multilatérales comme l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Union européenne.

Nous reconnaissons également que les groupes stratégiques doivent poursuivre leur réflexion et élaborer des stratégies applicables au domaine du commerce. Il leur faudra par exemple analyser les termes que nous employons couramment ; « commerce équitable », « commerce juste », « justice économique par le commerce », et même « commerce mondial » ne recouvrent pas correctement la réalité de notre projet. Nous demandons aux groupes stratégiques de définir plus clairement les aspects de l'activité de l'AOAE qui touchent spécialement le commerce, en tenant compte de ces commentaires ; nous les prions de se reporter également aux propositions spécifiques contenues dans « Définir les grands thèmes d'action ». Nous notons que faire porter l'accent sur les mesures d'ajustement structurel pourrait être un moyen d'aborder la question de l'interdépendance entre commerce et endettement. Nous prions en outre les groupes stratégiques d'étudier l'ordre du jour politique international afin de découvrir s'il existe des domaines où des campagnes sur un aspect particulier du commerce international pourraient avoir un effet. Certains ont indiqué par exemple que le commerce des produits agricoles et d'autres questions qui s'y rattachent, comme la sécurité alimentaire, prendront probablement une importance capitale pour l'Organisation mondiale du commerce et l'Union européenne dans les années à venir. Il importera aussi de traiter la question du commerce, de manière à répondre aux besoins des populations de différentes régions du globe.

Thème prioritaire 2 : L'éthique de la vie, spécialement en ce qui concerne le VIH et le sida

Il est admis que le VIH et le sida constituent actuellement l'un des plus graves problèmes de santé dans le monde. On peut dire aussi que c'est l'obstacle le plus considérable au développement social et économique et à la sécurité mondiale. Cette observation vaut surtout pour l'Afrique sub-saharienne, mais toutes les régions du monde sont touchées. Selon l'ONUSIDA, 25 millions de personnes sont décédées à ce jour. 33 millions de personnes sont séropositives. Malgré les progrès dans l'accès au traitement, pour chaque personne vivant avec le VIH traitée, deux nouvelles personnes sont contaminées. Chaque jour, 7 400 personnes sont contaminées par le virus. L'hécatombe de jeunes adultes en Afrique fait des millions d'orphelins. Le nombre de personnes potentiellement atteintes par le VIH en Asie, en Europe centrale et orientale et dans d'autres régions du monde est considérable. Le taux d'infection est en train de remonter aux Etats-Unis, où 40 millions de personnes n'ont pas d'assurance-maladie. De nombreuses Eglises – pas toutes, cependant – jouent un rôle actif et central dans les campagnes destinées à sensibiliser les gens au problème et à faire modifier les attitudes et les comportements qui facilitent la transmission de la maladie ; elles sont nombreuses aussi à fournir des services de soins aux personnes vivant avec le VIH ou le sida et à leurs familles. Si beaucoup d'Eglises ont été, par leurs services et leurs activités extérieures, parmi les premières organisations à réagir à la pandémie, beaucoup d'autres, en revanche, ont gardé le silence, considérant le sujet comme tabou. Mais toutes, actives ou silencieuses, sont touchées par la pandémie. Faire quelque chose contre le VIH et le sida, c'est servir la vie.

Les répercussions actuelles de l'épidémie de VIH et de sida sont un symptôme des problèmes économiques systémiques, comme le sous-investissement dans la santé, problèmes qui résultent eux-mêmes de la mondialisation et des mesures d'ajustement structurel. Il existe un rapport étroit entre la maladie et la guerre. Les

conflits civils contribuent à la propagation de la maladie, et parce qu'ils sont en guerre, les gouvernements n'ont pas les ressources qu'il leur faudrait pour investir dans la santé. Lorsque des populations sont déracinées, que des viols sont commis pendant la guerre et ensuite que les soldats rentrent infectés chez eux, la maladie se propage. Les conséquences économiques, sociales, culturelles et démographiques du VIH et du sida sont énormes ; elles méritent qu'on les analyse, et qu'on agisse. Parce que tout le monde n'a pas les mêmes possibilités d'accès au traitement, les pauvres risquent de recevoir un traitement de moindre qualité ou de mourir, alors que les riches peuvent mener une vie beaucoup plus normale. Les dimensions éthiques de la pandémie font que cette question se prête particulièrement bien à une action des Eglises.

S'il est vrai que les gouvernements, les ONG et les entreprises privées doivent être la cible de nos activités, nous pensons que les Eglises sont les principaux interlocuteurs sur cette question. Il faut qu'elles parlent franchement du VIH et du sida, de leurs causes, de leurs conséquences, de la prévention et du traitement. Nous reconnaissons que la sexualité est un sujet difficile pour beaucoup d'entre elles ; pourtant l'urgence de la situation nous oblige à trouver des moyens de travailler et de témoigner ensemble, afin de prévenir les conséquences de la maladie. Nous sommes convaincus que les Eglises des pays où le VIH et le sida ont les effets les plus dévastateurs doivent faire part de leur expérience à celles de pays où la maladie n'a pas encore atteint des proportions épidémiques. De plus, il est important que les Eglises, surtout là où elles sont en minorité, collaborent avec des personnes et des organisations laïques et d'autres traditions religieuses.

Nous prions les groupes stratégiques d'intensifier leur travail de promotion de cette cause à l'échelon mondial. Qu'elles n'oublient jamais combien il est important que l'Eglise ait une voix forte auprès des organes des Nations Unies, et combien il est nécessaire que les Eglises elles-mêmes fassent davantage pour plaider la cause des malades atteints par le VIH ou le sida. Nous avons le sentiment que le monde a pris conscience du problème et que les choses commencent à bouger ; nous pensons qu'en faisant de cette question l'une de ses priorités, l'AOAE pourra lui donner un élan bien nécessaire.

Nous avons décidé de donner la priorité à ces deux thèmes – le commerce mondial et le VIH et sida – pour notre action commune dans le cadre de l'Alliance œcuménique « agir ensemble ».

Bureau de l'Alliance œcuménique « agir ensemble »

Alliance œcuménique « agir ensemble »
150 route de Ferney
C.P. 2100
1211 Genève 2
Suisse

Tel + 41.22.791.6723
Fax + 41.22.710.2387
E-mail info@e-alliance.ch